



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/015

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GRAUPÉRA

Date de convocation : 24 Février 2021

Objet : Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

-2021/1: Avenant n°1 au lot 2 du marché AO012019 Transport collectif de personnes.

Du n° 2020/182 au n° 2020/201 délibérations du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020.

Du n° 2021/2 au n°2021/13 délibérations du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte de la décision municipale numérotée 2021/1 ainsi que les délibérations des séances des Conseils Municipaux du 17 Décembre 2020 et du 26 Janvier 2021, dont l'objet est le suivant :

-2021/1: Avenant n°1 au lot 2 du marché AO012019 Transport collectif de personnes.

Du n° 2020/182 au n° 2020/201 délibérations du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020.

Du n° 2021/2 au n°2021/13 délibérations du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**27 voix POUR**)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la décision municipale numérotée 2021/1 qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **RAPPELLE** que les actes numérotés du 2020/182 au n° 2020/201 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, et les actes numérotés n° 2021/2 au n°2021/13 concerne les délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc Sanchez

